

v. Statt.

~~M. i VIII.~~

1.146

Compte définitif des dépenses de l'exercice 1900. Ministère
de la marine.
4. Paris 1902.

Compte général des travaux du département de la
marine donnant par divisions de la nomenclature des tra-
vaux, pour l'ensemble du budget et pour chaque port ou
établissement la dépense effectuée en main-d'œuvre et en
matières pendant l'année 1902. (Loi de finances du 31 mars
1903, article 125). République française. Ministère de la marine.
Direction de la comptabilité générale. Bureau de la comptabi-
lité des matières.
4. Paris 1903.

-- du materiel du département de la marine pour
l'année 1900. 1er fascicule. Territoire continental, Corse, Algérie
et Tunisie. République française. Ministère de la marine.
4. Paris 1903.